

## Trajet de Démarrage Diabète (TDD)

Fiche informative synthétique qui se veut compréhensible par tous. Pour un public plus averti et des cas particuliers, vous pouvez vous référer à la législation et/ou aux mutuelles.

<b>C'est quoi ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplace le pré-trajet diabète</li> <li>• C'est une première source d'information et ce dès l'annonce d'un diabète de type 2 (DT2) = <b>PARCOURS DE SOINS DESTINÉ À LA PRISE EN CHARGE PRÉCOCE DU DT2</b></li> </ul>
<b>Pour qui ?</b>	Toute personne diagnostiquée DT2 avec un DMG, qui n'est ni en Trajet de Soins, ni en convention
<b>Par qui ?</b>	Le médecin généraliste enclenche le TDD et l'indique dans le DMG Rédige les prescriptions
<b>Comment ?</b>	Il atteste le code particulier <b>400374</b> et dans les maisons médicales au forfait <b>400396</b>
<b>Avantages ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de contrat, renouvellement annuel</li> <li>• Prise en charge globale</li> <li>• Remboursements des séances de diététique et de podologie (suppression du TM)</li> </ul>
<b>Suivi ?</b>	<p>Par année civile :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 prestations dont une donnée pas un éducateur diplômé en diabétologie (794253 ou en gr794334), les 3 autres sont à déterminer selon les besoins : <ul style="list-style-type: none"> <li>▼ Pharmacien (observance thérapeutique) (794290, en gr794371)</li> <li>▼ Kinésithérapeute (initier à l'activité physique) (794393 en gr)</li> <li>▼ Infirmière à domicile (visite de suivi, d'observation et de soutien à domicile pour l'autogestion). Obligation d'une formation continue de 2h/an (794312 séance individuelle)</li> <li>▼ Diététicienne (794275 ou en gr 794356)</li> </ul> </li> </ul> <p>Les séances se donnent individuellement pendant 30' ou en groupe de maximum 10 personnes pendant 120'. Et ce ni dans un centre de soins de jour, ni dans un centre pour personnes âgées, ni dans une salle de fitness.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des prestations de diététique 2 x 30'/an (771816)</li> <li>• Des prestations de podologie 2 x 45'/an (selon le groupe à risque 1, 2a, 2b, 3) (771154)</li> </ul> <p><b>Le TM disparaît pour les séances de diététique et de podologie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des soins chez le dentiste 1x/an pour les personnes de 18 à 80 ans. Le TM est annulé pour les prestations (301593-301604)</li> <li>• La prescription des médicaments nécessaires dans le cadre du TDD sont les mêmes que dans le TDS</li> </ul>
--	---

**Pour plus d'informations :** <http://www.inami.fgov.be/fr/themes/qualite-soins/Pages/diabete-type-2-modele-generique-soins.aspx#.Wv6PoqkuCTc>



Brochure éducative réalisée par les membres de la CoP Diabète dans le cadre du **projet Health Cop** en **2024**